



UIAD. Réunion du Conseil d'Administration

Compte-rendu. **V6**

Le Jeudi 10 février 2022 de 9H à 11H par visioconférence.

<https://us02web.zoom.us/j/4350277870?pwd=Qm5ieExicU5oR0NBU0QxR0dXQ3Q2dz09>

ID de réunion : 435 027 7870 et Code secret : 658571

Présents

- Administrateurs : J.L. Borel, F. Carpentier, E. Cassanelli, J.M Cerles, S. Charvet, G. Daudel-Fraenckel, J.P. Denis, M. Duc-Goninaz, D. Dumarest, D. Ensenat-Postaire, G. Figari, M. Foyer, A. Franco, G. Labrunie, E. Lecoq, M. Loho, A. Marmonier, MJ. Montoya, P. Oddon, D. Rousset, M.E Scheibling, D. Sena, F. Spira, M. Tourette, P. Trouiller, G. Uribe, C. Villiers, C. Witomski
- Administrateurs de droit : J.F. de Lagasnerie
- Ville de Grenoble : K. Capdepon
- Directeur : C. Mazzone

Excusés

- Administrateurs : JM. Antonanzas, A. Boutarin
- Membres Consultants permanents : M. Bonifay, R. Perrin-Cocon
- Université Grenoble Alpes : C. Ribuoat
- Invité : M. Joumard

Absents

- Administrateurs : J.M Cerles
- Administrateurs de droit : J.P. Bérout, M. Bouverot
- Membre Consultant permanent : R. Billet, G.M. Moreau

Sommaire :

Point 0. Introduction.....	p2
Point 1. Validation du compte-rendu du précédent Conseil du 09 décembre 2021.....	p2
Point 2. Point sur la gestion de la crise sanitaire à l'UIAD.....	p2
Point 3. La place des bénévoles à l'UIAD.....	p3
Point 4. Quelle devise pour l'UIAD.....	p5
Point 5. Convention avec l'Académie Delphinale.....	p5
Point 6. Convention avec l'Alliance Française.....	p6
Point 7. Dispositif Local d'Accompagnement (présentation)	P6
Point 8. Point sur les fiances.....	P7
Point 9. Organigramme de l'UIAD.....	P9
Point 10. Questions diverses.....	P9

Point 1. Validation du compte-rendu du précédent Conseil du 09 décembre 2021.

Approbation à l'unanimité.

Point 2. Sur la gestion de la crise sanitaire à l'UIAD

Cédric Mazzone.

Des contrôles des Pass et des cartes UIAD qui se poursuivent quotidiennement.

Une éligibilité au Pass vaccinal et ses conséquences.

Le variant Omicron a généré des absences d'enseignants et de bénévoles mais surtout un manque d'adhérents dans les cours et les différents lieux de l'UIAD.

Une sortie de crise escomptée avant 06/2022 et une vie de l'UIAD à reconstruire avant les inscriptions de l'année 2022-2023...

Point 3. UIAD Bénévoles-Plus. Une démarche associative.

Maryse Duc-Goninaz.

Une action dans la continuité de la réunion « bénévoles » du 31 mai 2016 (Annexe 1)

UIAD Bénévoles-Plus désigne une démarche d'information et de formation qui se consacre à la valorisation et la promotion du bénévolat et des bénévoles à l'UIAD.

La démarche est ouverte à tous les membres de l'UIAD. Elle comporte des échanges d'expérience entre bénévoles, un enseignement théorique accéléré, un enseignement pratique au cours d'une visite des sites et un entretien individuel.

Conduite par la Commission Vie Associative et Bénévolat elle va se mettre en œuvre de la façon suivante :

A - Réunion d'information pour les membres de l'UIAD

Le jeudi 14 avril 2022 à 14 h 30 à la Maison des Associations à Grenoble.

Avec comme ordre du jour :

- La présentation de l'UIAD en mettant en exergue les valeurs et principes éthiques de l'Association.

La démarche Maryse Duc-Goninaz et Alain Franco présentent la démarche : une action dans la continuité de la réunion « bénévoles » du 31 mai 2016.

- « UIAD Bénévoles-Plus ».
- Le Bénévolat à l'UIAD (Sylvie Hirczak est chargée de recenser le nombre de Bénévoles par domaine d'activités).
- Témoignage de bénévoles (Bénévoles : ayant ou non multi-activités, issus de l'enseignement, exerçant des activités telles que le Bricolage, ...).
- Les besoins en bénévoles (avec mise en exergue des besoins en compétences).
- Un questionnaire sera remis à l'issue de cette réunion aux participants pour ceux qui souhaiteraient devenir Bénévole à l'UIAD (Dominique Séna et Monique Loho sont chargées de le rédiger. Ce même questionnaire, avec une adaptation, pourra également être remis lors des inscriptions).
- Préparer des goodies (stylo, tee-shirt ou autre) en signe d'appartenance à l'UIAD.

B - Réunion des correspondants du secteur Bénévolat

Cette réunion est nécessaire pour les associer et leur permettre d'être actifs dans la démarche.

Elle aura lieu le : Le vendredi 11 mars 2022 de 14 h à 16 h (En distance compte tenu du nombre important de correspondants)

Avec comme ordre du jour :

- Présentation de la démarche UIAD Bénévoles Plus : échanges – contributions.
- Préparation de la réunion d'information du 14 avril 2022.
- Recensement des besoins en bénévoles.

- Modalités de recrutement des bénévoles (procédure à redéfinir avec un processus d'intégration, d'accompagnement et de suivi).
- Projets de mise en œuvre : des « cafés des bénévoles », de la formation et de l'entretien individuel ou collectif avec les bénévoles.

Les Correspondants du Bénévolat répertoriés sont étroitement liés à l'organisation de l'UIAD comme suit :

- Enseignement. Enseignants, Ateliers, Labs.
- Gouvernement. Conseil, Bureau, Commissions.
- Représentation. Ambassadeurs, correspondants des territoires.
- Antennes. Matheysine, St. Marcellin, Vercors
- Associatif. Accueil, Inscriptions, Bricoleurs, Gilets bleus.
- Culture. Conférences, Documentation, Prix littéraire.
- Communication. Internet, Plaquette, Vœux, Ambassadeurs.
- Finances. Comptes. Recherche de financements.

C - Les échanges d'expérience, « cafés des bénévoles » 3 fois par an.

L'objectif est de :

- Se rencontrer dans un endroit convivial (lieu à trouver : une première piste est évoquée par Cédric Mazzone).
- Renforcer le sentiment d'appartenance.
- Donner des informations quant à la vie et à l'évolution de l'UIAD.
- Favoriser les échanges, les témoignages, les partages d'expériences .
- Tous ces points feront l'objet d'un échange lors de la rencontre avec les Correspondants le 11 mars prochain pour en affiner le contenu et l'organisation.

D - Formation – information facultative. Programme annuel. (Proposition à enrichir)

Il s'agit de :

- Mettre en exergue le bénévolat à l'UIAD
- Donner un éclairage sur l'utilité des bénévoles en valorisant leurs apports, droits et engagements pour la société d'aujourd'hui (cf l'engagement universel actuel des jeunes)
- Faire connaître les valeurs et les principes éthiques de l'UIAD ainsi que les droits du bénévole
- Montrer la synergie entre les bénévoles et les professionnels

La mise en œuvre est à prévoir entre Mai et Juin : elle fera à nouveau l'objet d'un point à l'ordre du jour de la réunion de la Commission le 8 mars.

Sylvie Hirczak et Cédric Mazzone apporteront des éléments de précisions quant aux droits des bénévoles (droit à la formation, valorisation de l'expérience).

5 - Entretien individuel avec le ou la bénévole

L'entretien individuel avec les responsables donne lieu au choix souhaité par le candidat d'un secteur ou d'une activité de bénévolat.

L'entretien individuel (ou par petits groupes) avec le ou la bénévole est souhaitable une fois par an.

De l'expression de plusieurs membres du Conseil d'Administration, il ressort :

- Une appréciation positive de la démarche.
- Un soin particulier aux relations fondamentales entre les bénévoles et les salariés.
- La nécessité d'accompagner avec bienveillance l'avancée en âge des bénévoles et d'en assurer le relai.
- D'associer à la démarche les bénévoles des antennes.
- L'importance de la contribution en nature volontaire qui est valorisée dans les comptes financiers à hauteur de plus 660 K€.

Point 4. Quelle devise pour l'UIAD ?

Maryse Duc-Goninaz rappelle qu'un engagement avait été pris de revenir auprès du Conseil d'Administration pour actualiser la devise de l'UIAD.

La Commission Vie Associative et les membres du Bureau ont opté pour une consultation des adhérents pour qu'ils soient partie prenante. Cette démarche participative a également pour objectif de renforcer le sentiment d'appartenance des membres à l'UIAD.

Quatre devises sont proposées en laissant la possibilité aux adhérents de faire eux-mêmes une autre proposition en organisant une enquête auprès de tous les membres.

Plusieurs membres du Conseil d'Administration ayant fait d'autres propositions de devises le Bureau finalisera la liste qui sera soumise aux adhérents.

Point 5. Convention cadre UIAD – Académie Delphinale 27 janvier 2022

Alain Franco

Cette convention cadre répond à la volonté des organisations signataires qui souhaitent établir des liens de coopération dans les champs communs de leurs objectifs associatifs, et dans les domaines communs de l'organisation et de la gestion. Les liens de coopération envisagés sont développés dans la convention. Elle consacre un échange utile et opérationnel depuis deux ans, début de la crise sanitaire. Signée le 27 janvier 2022, elle sera reconduite tacitement et donnera lieu à une réunion annuelle des gouvernants en janvier, initiée par l'UIAD.

Convention entérinée par consensus après des commentaires favorables, moins un avis négatif déclaré.

Point 6. Convention cadre UIAD – Alliance Française Grenoble 28 janvier

Guillermo Uribe

Cette convention cadre a pour objet d'identifier les missions et champs d'action communs, complémentaires ou subsidiaires des deux organisations indépendantes afin de faciliter la mise en œuvre des fonctions et des actions à développer ensemble. Au service du bien commun, de leurs objectifs communs, de leurs étudiants, leurs enseignants, leurs adhérents ils s'engagent à mettre en œuvre ensemble des projets communs et d'action publique locale, territoriale, régionale, nationale, européenne et internationale.

La convention permettra aux deux entités de s'ouvrir vers des nouveaux horizons et des nouveaux publics, en particulier en ce qui concerne les enseignements de langues, les échanges culturels et les méthodes innovantes.

Signée le 28 janvier 2022, elle sera reconduite tacitement et donnera lieu à une réunion annuelle des gouvernants en janvier, initiée par l'UIAD.

Convention entérinée par consensus après des commentaires favorables.

Point 7. Qu'est-ce qu'un DLA ?

Guy Labrunie et Cédric Mazzone.

Le DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) est un dispositif des politiques publiques de l'emploi à destination des entreprises solidaires (associations employeuses et SCOP) qui souhaitent mettre en œuvre un changement stratégique (d'ordre économique, RH, partenarial, communication etc....).

Les associations qui bénéficient d'un DLA, bénéficient d'une ingénierie de conseil gratuite réalisée par un prestataire extérieur. Néanmoins, il convient de garder à l'esprit que le DLA est un dispositif mobilisant, en termes de disponibilité et de temps de travail pour les personnes participantes. Il s'agit d'un travail participatif et collectif qui impliquera des salarié(e)s et bénévoles.

Le prestataire extérieur est un animateur et un apporteur de méthodologie pour faire émerger des solutions collectives.

Ce dispositif est financé par la DIRECCTE, la Banque des Territoires, le FSE, le Département de l'Isère et la Métro. Vous trouverez plus d'informations sur ce site (<https://www.info-dla.fr/>).

Point de situation

La première étape de ce processus d'accompagnement est la formalisation d'un diagnostic partagé entre GAIA et l'association.

Deux thématiques d'accompagnement possible ont été définies par la direction.

- **Sujet 1 : le modèle économique :** Le DLA pourrait accompagner l'association à définir vers quel modèle économique pérenne tendre et la marche à suivre pour y arriver notamment à travers la question du développement des adhésions.

- Sujet 2 : la gouvernance et l'organisation : Le DLA pourrait accompagner l'association à clarifier l'articulation entre salarié(e)s et bénévoles et travailler à la mise en place d'un système de communication interne efficace.

Après consultation des membres du bureau et du personnel administratif, le sujet 1 a recueilli la majorité, mais le périmètre de travail pourrait inclure les problèmes de communication interne.

GAIA (Clara BLANG) prépare actuellement le projet de synthèse de cette analyse pour lancer l'appel à propositions auprès des consultants potentiels. Ce projet sera soumis pour accord à l'UIAD.

Suite à cette présentation, les points de vue suivant ont été apportés :

- Cette démarche est essentielle pour le futur de l'UIAD avec en perspective des recherches de financement
- La fragilité de l'UIAD tant d'un point de vue structurel que financier nécessite une telle démarche pour asseoir également une montée en compétences.
- L'analyse des risques initiées il y a quelques années selon la méthode AMDEC a fait l'objet d'un rapport qu'il convient de revisiter.
- Il conviendra de s'assurer de la qualité du Consultant qui sera retenu.

Point 8. Sur la situation financière actuelle.

Christian Villiers.

Actuellement l'UIAD compte 5133 adhérents se répartissant en 4556 pour Belmont, 315 pour la Mure, 192 pour Saint Marcellin et 119 pour le Vercors avec un panier moyen à 1,55 cours et 184 € par adhérent.

Le Bilan financier prévisionnel donne un déficit de 210000 € pour l'année 2021-2022.

Les analyses montrent qu'il y a une nette amélioration des finances entre les années 2020-2021 et 2021-2022 pour les deux départements arts plastiques et langues et cultures qui sont passés respectivement d'un déficit de 44 554 € à 7362 € et de 121 801 € à 18 828 €.

Comment faire pour que ce déficit soit réduit avant la fin de l'exercice actuel et comment faire pour que l'année prochaine les finances soient à l'équilibre ?

Prévoir des actions à court (2021-2022), moyen (2022-2023) et long terme (après 2023)

- A court terme : recherche d'aides financières et techniques :
 - Contact avec nos partenaires institutionnels
 - Contact avec des associations, des industries, des fondations etc.
- A moyen terme : Il est nécessaire de baisser les dépenses et accroître les revenus :
 - Plusieurs pistes d'action possibles :
 - Prix des cours, nombre d'adhérents
 - Optimisation de l'utilisation des salles
 - Lieux de cours :
- A long terme : Amélioration de la visibilité de l'UIAD :
 - Révision du modèle économique de l'UIAD.

Programme des actions initiées par la Commission des Finances

L'ensemble des travaux est réparti entre différents groupes de travail comme il suit :

- **Long terme**

Mise en place d'une réflexion sur le modèle économique de l'UIAD : DLA (voir point 7 ci-dessous).

Le site Internet va être profondément remanié sans interruption de service par un travail réparti entre le groupe site et le comité communication. Ce travail a pour but d'améliorer la vitrine de l'UIAD que constitue le site et de rendre ainsi l'UIAD plus attractive pour les futurs adhérents.

- **Moyen terme**

Le comité communication a mis en place deux groupes travaillant spécifiquement sur la communication interne et sur la communication externe en focalisant son action sur la rentrée de juin et de septembre prochains.

La commission des finances va étudier pour l'année 2022-2023 l'impact de la baisse du montant de l'adhésion, l'optimisation de l'utilisation des salles. Avec le pôle enseignement, la structuration de l'offre de cours sera analysée (nombre et intérêt financier). De même, l'impact financier du bimodal sera également étudié.

- **Court terme**

Un groupe de travail a été mis en place sur la recherche de financements et de partenariats pour cette année, l'objectif étant de réduire au maximum le déficit pour cette année mais également d'initier des collaborations ayant un impact à long terme avec la mise en place de partenariats orientés sur l'amélioration des moyens techniques de l'UIAD.

En dernier, le PGE (prêt garanti par l'état) dont l'échéance est fin juillet 2022 pourrait, comme indiqué lors de précédents conseil d'administration, être utilisé en partie pour financer des investissements techniques nécessaires à l'amélioration du fonctionnement de l'UIAD, le montant qui avait été initialement fixé à 75 000 € n'est pas encore confirmé, une étude plus précise va être réalisée en tenant compte des différents besoins et notamment de l'équipement de l'UIAD pour la mise en place du bimodal et pour la rénovation du site internet.

Afin d'étayer la discussion sur l'intérêt des différents locaux utilisés par l'UIAD pour ses activités, un tableau présenté montre la somme des recettes des cours donnés dans ces différents lieux et la somme des résultats après paiement des enseignants et des locaux sur la base d'un coût moyenné à 12 € par heure de prestation.

Lieux de cours	Somme de Résultat	Somme de Recettes
ATELIER CREATIF	-4 152	30 840
BELMONT	16 934	483 926
GAMBETTA	35 116	201 889
OFFICE DU TOURISME	42 706	51 430

Ce tableau montre que seul l'atelier créatif est en négatif sur ces bases de calcul. Il montre également que différents cours à bilan négatif sont donnés dans les différents lieux.

Point 9. Organigramme de l'UIAD.

Maryse Duc-Goninaz.

L'organigramme présenté a été actualisé à la suite de l'élection du nouveau Bureau en décembre dernier avec une configuration identique avec les 3 Pôles verticaux et 1 Pôle transversal.

Le Pôle Enseignement s'est doté d'un 2^{ème} Adjoint aux Enseignements en la personne de Guillermo Uribe En ce qui concerne le Pôle Finances et Numérique : Guy Labrunie assure désormais la fonction d'Adjoint aux Finances et Jean-Marc Cerles, celui d'Adjoint au Numérique.

Les 2 Comités liés à la Crise Covid19 ont été intégrés pour l'un dans le Pôle Enseignement et pour l'autre dans le Pôle Vie Associative et Bénévolat.

Le Pôle Finances et Numérique s'est enrichi d'un nouveau Comité Ressources visant à rechercher de nouveaux financements et à développer de nouveaux partenariats.

Enfin, un certain nombre de Commission et de Comités se sont enrichi de nouveaux membres.

A la suite de cette présentation, demande a été faite de mettre en valeur les antennes.

Point 10. Questions diverses.

Démission d'un membre du Conseil. François Spira s'estime en désaccord avec la gouvernance de l'UIAD. Il annonce la démission de sa charge d'administrateur mais poursuivra ses activités en tant que membre de l'UIAD et notamment animateur des Amis des Sciences et Techniques.

Annexe 1. Extrait du Règlement intérieur de l'UIAD. Version du 31 mars 2019.

VII – BENEVOLAT

Chaque bénévole entrant dans l'Association se voit remettre le document suivant intitulé « Bénévolat à l'UIAD et engagements mutuels » actualisé le 15 mars 2018, où il est précisé ce qui suit.

« Le bénévolat constitue la base essentielle du fonctionnement de l'Université Inter-Ages du Dauphiné (UIAD Association loi 1901 fondée en 1977). Tout bénévole est membre de l'association par son adhésion annuelle ; il décide librement de proposer ses services à l'UIAD pour y trouver, en retour de son engagement, le plaisir d'être utile, de pouvoir tisser des liens sociaux, d'acquérir des compétences nouvelles et d'être reconnu à sa juste valeur. Tout bénévole se voit remettre ce document toujours d'actualité et rédigé par notre ancien président Jean-Pierre Bérout en novembre 2015. Les termes ci-dessous résumant les engagements mutuels et bonnes pratiques indispensables entre l'UIAD et ses bénévoles.

....

A. Les engagements de l'UIAD [Réactualiser en fonction de la Charte Ethique de l'UIAD et de l'actualité]

L'association informe le bénévole sur les finalités de l'association, le contenu du projet associatif, les principaux objectifs en cours, le fonctionnement et la répartition des principales responsabilités.

L'association garantit la reconnaissance du travail du bénévole à travers son intégration dans l'équipe qui le reçoit. Elle lui confie une activité en fonction de ses compétences, ses disponibilités et de ses motivations en phase avec les besoins de l'UIAD, si besoin accompagnée d'une formation en interne.

L'association lui garantit la couverture et le bénéfice d'une assurance responsabilité civile dans le cadre des activités confiées.

B. Les engagements du bénévole [Revoir à la lumière de la Charte Ethique de l'UIAD]

Le bénévole s'engage à respecter les statuts et le règlement Intérieur de l'association.

Le bénévole s'engage à exercer son activité en toute neutralité, dans le respect des convictions et opinions de chacun, conformément à ses statuts.

Le bénévole met ses compétences à la disposition de l'UIAD, en les adaptant aux besoins du service et son temps de présence selon un agenda établi d'un commun accord avec le responsable concerné.

Le bénévole n'attend aucune compensation ou bénéfices matériels pour son activité au sein de l'association.

L'association et le bénévole se réservent le droit de mettre fin à leurs relations, mais, dans toute la mesure du possible, en respectant des délais de préavis raisonnables. »